

Tableau récapitulatif des contraventions

L'auteur d'une contravention des 4 premières classes, dont la liste est fixée par décret, évite toute poursuite en s'acquittant d'une amende d'un montant déterminé à l'avance (une amende forfaitaire) dans un délai de 45 jours à compter de la constatation de l'infraction ou de l'envoi de l'avis de contravention.

Amende forfaitaire minorée : tarif préférentiel si l'amende est payée dans un délai inférieur ou égal à 3 jours de la remise ou à 15 jours de l'envoi. Elle ne s'applique pas aux contraventions de stationnement.

Amende forfaitaire : tarif normal de l'amende payée dans les délais normaux c'est-à-dire inférieurs ou égaux à 45 jours.

Amende forfaitaire majorée : tarif supérieur au tarif normal de l'amende si celle-ci est payée au delà du délai normal c'est-à-dire après 45 jours.

Lorsqu'un contrevenant est poursuivi par le tribunal de police ou par le juge de proximité, le montant de l'amende ne peut pas dépasser une somme maximale définie selon la classe de la contravention.

Maxima : montant maximal légal de l'amende.

Contraventions	Amende forfaitaire minorée	Amende forfaitaire	Amende forfaitaire majorée	Maxima
1e classe		11 €	33 €	38 €
2e classe	22 €	35 €	75 €	150 €
3e classe	45 €	68 €	180 €	450 €
4e classe	90 €	135 €	375 €	750 €
5 ^e classe	montant statué au tribunal de Police, ne pouvant pas dépasser 1 500 €			